VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 9 février 2023

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00037** du - 1 FEV. 2023
Un permis de construire a été délivré à
SCCV ACACIA

Domicilié (e) 2 Rue de la Fraternité
93230 Romainville

En vue de la réalisation : La présente demande de permis de construire a pour objet la construction d'un ensemble de 63 logements dit « Confluence » réparti en deux bâtiments d'habitations pour un total de 63.

Sur un terrain sis 4 Impasse Boieldieu
Cadastrées AS232, AS232, AS235, AS237, AS238, AS254

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 1 FEV. 2023

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 22 00037** du - 1 FEV. 2023 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,